



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 24 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche après-midi, un promeneur a découvert les corps d'un homme et de sa fille, immergés dans le lac Léman au niveau de la commune de Meillerie. Avisé des faits, le Procureur de la République de Thonon-les-Bains s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête du chef d'homicide volontaire. Les premières investigations menées par la brigade des recherches de Thonon-les-Bains, la cellule d'identification criminelle d'Annecy, la maison de protection des familles d'Annemasse et la brigade de gendarmerie d'Evian ont conduit les enquêteurs à se présenter au domicile du père afin d'y réaliser une perquisition.

En raison de vapeurs d'essence au domicile familial à Lugrin, un périmètre de sécurité a été décidé par le Préfet de la Haute-Savoie, par mesure de précaution pour les proches habitants. Un dispositif d'accueil a été installé dans la salle communale par la municipalité de Lugrin, les sapeurs-pompiers et la croix-rouge, permettant l'hébergement de 40 occupants des vingt maisons alentours, le temps des opérations de vérification.

La levée de doute a été réalisée par les démineurs ce jour, laissant la possibilité aux enquêteurs d'effectuer une perquisition à domicile. L'AVIJ a été mobilisée pour accompagner la famille. Le Préfet de la Haute-Savoie et le Procureur de la République de Thonon les Bains font part de leur vive émotion, adressant leur soutien aux proches des victimes et remercient l'ensemble des intervenants.